

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le jeudi 22 décembre 2022

à 9 h 30

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le mercredi 7 décembre 2022

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 22 décembre 2022, à 9 h 30**. Compte tenu de l'arrêté ministériel 2022-024 du 25 mars 2022, cette assemblée aura lieu obligatoirement en personne et devant public **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2^e étage du 155, rue Notre-Dame Est**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le jeudi 22 décembre 2022

à 9 h 30

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 22 décembre 2022 à 9 h 30.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception du point 6.01 qui sera livré dès que possible.



**Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 22 décembre 2022**

ORDRE DU JOUR

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
tenue le 29 novembre 2022

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

30 – Administration et finances

30.01 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1223843022

Adoption du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

30.02 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1225929002

Adoption du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

30.03 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1223843020

Approbation du budget 2023 de la Société de transport de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.04 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1223843019

Approbation du programme d'immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.05 Service du greffe - 1220310006

Approbation du budget 2023 du Bureau du taxi de Montréal

30.06 Service du greffe - 1220310007

Approbation du budget 2023 du Conseil des arts de Montréal

30.07 Service du greffe - 1220310008

Approbation du budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

30.08 Service du greffe - 1220310009

Approbation du budget 2023 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

30.09 Service du greffe - 1220310010

Approbation du budget 2023 de la Société du parc Jean-Drapeau

30.10 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1223843024

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2023 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

30.11 Service du greffe - 1220310012

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2023 et du PDI 2023-2032 pour l'exercice financier 2023 (volet agglomération)